

Contacts assainissement commune de SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Type	type de demande	organisme	Plage horaire	contact
Par téléphone	<u>Eaux Pluviales</u> <u>Urbaines</u> : Demandes d'interventions urgentes et réclamations	Véolia - SARP	24h/24	09 69 32 35 29 appel non surtaxé
	<u>Assainissement</u> <u>collectif</u> : Demandes d'interventions urgentes et réclamations	Véolia - SARP	24h/24	09 69 32 35 29 appel non surtaxé
	<u>Assainissement Non</u> <u>Collectif</u> : Prise de rendez-vous pour contrôle d'installation	Véolia	8h30-12h 13h30-17h	02 99 82 78 20
	Réclamations sur la Facture d'eau et d'assainissement	Veolia	24h/24	09 69 32 35 29 appel non surtaxé
	Renseignements sur le service public	Saint-Malo Agglomération	8h30-12h 13h30-17h	02 99 21 92 01
Par courriel	Renseignements sur le service public et demandes non urgentes	Saint-Malo Agglomération		eau.assainissement@stmalo- agglomeration.fr
Par courrier	Renseignements sur le service public et demandes non urgentes	Saint-Malo Agglomération		Saint-Malo Agglomération Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Développement Durable Rue de la Ville Jégu B.P. 11 35260 CANCALE